**Formulaire d’inscription – Belge et U.E.**

**Bachelier en Orthoptie - année scolaire 2024-2025**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **ETUDIANT**   NOM: …………………………………………………………………………………………………………………………………………………  Prénom(s) : …………………………………………………………………………………………………………………………………………  Sexe[[1]](#footnote-1) : M / F/X  Nationalité : ………………………………………………………………………………  Date de naissance : ……/……/……  Lieu de naissance : …………………………………………………… (pays : ……………………………………………………………)  E-mail : ………………………………………………………………………………………… GSM : ………………………………………… | |
| 1. **ADRESSE PENDANT LES ETUDES**   Rue/Avenue : ………………………………………………………………………………………………………………………………………  N°: ……………………… Boite : ………………………  Code Postal : ……………………… Localité : ………………………………………………………………………………………………  Téléphone/GSM : …………………………………………E-mail : ………………………………………………………………………… | |
| 1. **MODALITÉS D’INSCRIPTION**   L’inscription au CESNa est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l’enseignement de la Communauté Française de Belgique et au règlement d’ordre intérieur (ROI) de l’établissement scolaire.  **Le CESNa n’autorise pas un candidat à tripler une UE (unité d’enseignement), à poursuivre ses études de manière excessive, à s’inscrire après un second changement d’orientation dans l’enseignement de promotion sociale (EPS).** Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l’écrit et à l’oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.  Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur du CESNa pour les étudiants qui s’inscrivent dans toutes les unités d’enseignement (UE) sont les suivants : *1re année :* 966.4 €. Les frais d’inscription couvrent : le droit d’inscription exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais administratifs, d’assurances (à l’école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), frais de fonctionnement.  Le montant des frais d’inscription doit être payé au moment de l’inscription. Il n’y a pas de possibilité d’étalement de paiement. | |
| 1. **DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D’INSCRIPTION**   Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français**. Même en cas d’abandon de la procédure d’inscription ou des cours, les documents restent la propriété du CESNa  **MC900411320[1] Le CESNa n’accepte pas de scan, pas de copie couleur, ! Les documents doivent être légalisés.**  **Nous ne prenons que les dossiers complets !**  En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l’inscription est automatiquement et définitivement annulée.   1. Carte d’identité nationale ; 2. Une photo 3. CESS belge ou du diplôme de baccalauréat à orientation scientifique ou mathématique[[2]](#footnote-2) + copie certifiée conforme du relevé des notes d’examens 4. Equivalence au CESS le cas échéant ; 5. Preuve de paiement de l’acompte :   **Un acompte de 550 euros** est à versé sur le compte n° *BE06 9501 2523 5722code Bic : CTBKBEBX* avec la **mention précise** : « *[NOM + Prénom de l’étudiant] + BAC ORTHO1 2024-2025»*).  CELUI-CI VOUS GARANTIT VOTRE PLACE AU SEIN DE L’ETABLISSEMENT.  Non remboursable en cas d’annulation d’inscription.  Le solde de 416.4 euros est à payer le jour de l’inscription définitive.  Remarques : le secrétariat ne sera pas accessible du 01 juillet au 18 août 2023 inclus. | **Cadre réservé à l’administration** |
| 1 🌕  2 🌕  3 🌕  4 🌕  5 🌕 |
| 1. **FORMALITÉS POUR FINALISER L’INSCRIPTION DEFINITIVE**   **La présence aux cours est obligatoire dès le lundi 18 septembre 2024 ; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.**  L’inscription définitive sera confirmée lorsque l’étudiant procédera au paiement du solde des frais d’inscription et après vérification de son dossier.  Le CESNa n’accepte pas d’argent liquide. Le paiement du solde se fait uniquement par bancontact ou par virement.  L’étudiant s’engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d’année scolaire.  L’inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l’étudiant (précédée de la mention manuscrite *« lu et approuvé »*) du règlement d’ordre intérieur du CESNa, dont il aura connaissance sur smartschool. | |

L’étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d’inscription. Fait à Namur, le ……/ ……/2024.

**Signature de l’étudiant Signature du CESNa**

**précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,** (prénom, nom et fonction),

1. Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin/X/) [↑](#footnote-ref-1)
2. A titre exceptionnel, le Conseil des Études peut décider d’accorder certaines dérogations. [↑](#footnote-ref-2)